

## Lettre circulaire aux audiciens 2023/01

## SERVICE DES SOINS DE SANTE

Nos données de contact: voir à la fin de cette circulaire

Nos références: 1270/OMZ-CIRC/Audi-2023-1F Bruxelles, le 21/04/2023

Article 31 de la nomenclature – Adaptation de la nomenclature concernant les pièces détachées

Madame, Monsieur,

## 1. Adaptation de la nomenclature concernant les pièces détachées

L'arrêté royal du 27 mars 2023, publié au moniteur belge du 14 avril 2023, modifie l'article 31 de la nomenclature des prestations de santé. Cet arrêté royal entre en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2023 (voir <u>annexe 1</u>).

Cette modification de nomenclature prévoit que tant que l'appareil figure sur la liste, ainsi qu'après sa suppression de cette liste, le distributeur garantit la livraison des pièces détachées pour les réparations pour une période de 5 années. Cela garantit la disponibilité des pièces détachées et assure une meilleure protection du patient en cas de panne.

Le texte coordonné de l'article 31 de la nomenclature est disponible sur le site de l'Inami à l'adresse suivante:

https://www.inami.fgov.be/fr/nomenclature/nomenclature/Pages/nomen-article31.aspx

## 2. Informations pratiques

Notre site internet:

Vous trouverez le texte complet de la convention, les modalités d'application du tiers payant, les formulaires de (non-)adhésion, les tableaux de tarifs et d'autres infos utiles sur l'exercice de votre profession sur notre site internet <a href="https://www.inami.be">www.inami.be</a> > <a href="https://www.inami.be">Professionnels</a> > <a href="https://www.inami.be">Audiciens</a>.

Vous pouvez vérifier votre situation d'adhésion et celle d'autres dispensateurs de soins via notre moteur de recherche : <a href="www.inami.be">www.inami.be</a> > <a href="Programmes web">Programmes web</a> > « Rechercher un dispensateur de soins ».

Annexe(s): 1

Nos données de contact:

• Si vous avez des **questions sur le contenu** de la convention ou de la nomenclature, vous pouvez contacter nos collaborateurs de la direction médicale :

E-Mail: meddev@riziv-inami.fgov.be

**Tél:** +32(0)2/739.70.99 (call center), le lundi et le jeudi de 13h à 16h et le mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h.

• Si vous avez des **questions pratiques** relatives aux modalités d'adhésion ou vos données administratives gérées par l'INAMI, vous pouvez alors contacter notre équipe administrative :

E-Mail: audifr@riziv-inami.fgov.be

**Tél:** +32(0)2/739.74.79 (call center), le lundi et le jeudi de 13h à 16h et le mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h (veuillez préparer votre numéro INAMI)

\* \* \*

J'espère que cette lettre vous aura fourni toutes les informations nécessaires et je vous remercie d'avance pour votre collaboration à l'accessibilité des citoyens aux prestations de soins.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs. Le Fonctionnaire dirigeant,

Mickael DAUBIE Directeur-général des soins de santé